

## MAINTENIR ET RÉTABLIR LA SANTÉ DE SON PATIENT

### Quelles sont les principales activités ?

Prévenir, diagnostiquer, traiter les maladies et soulager les souffrances, telles sont les missions du médecin. Son rôle est donc de maintenir et de restaurer la santé de son patient, tant au niveau physique que psychologique, dans un contexte de haute technicité en collaboration avec les autres professions médicales et paramédicales.

Thérapeute, mais aussi confident, le médecin joue un rôle essentiel auprès des malades et de leurs familles. Il agit dans le respect du secret professionnel, de la vie humaine et de la dignité de la personne, conformément à un code de déontologie.

Les activités très diverses de cette profession offre aux médecins de nombreuses façon d'exercer. A l'hôpital, les activités sont tournées vers le soin, qu'il s'agisse de la médecine générale ou des diverses spécialités médicales (pédiatrie, cardiologie, chirurgie, anesthésie-réanimation, psychiatrie ...). Dans les centres hospitalo-universitaires (CHU), certains praticiens partagent leurs activités entre le soin, l'enseignement et la recherche.

Quel que soit leur mode d'exercice, les médecins doivent être inscrits au conseil national de l'ordre des médecins.

### Pour quelle rémunération ?

Le salaire mensuel d'un médecin diffère en fonction de sa spécialité. En moyenne, le traitement brut mensuel d'un praticien hospitalier à temps plein va d'environ 3 833 € en début de carrière, pour atteindre environ 6 916 € en fin de carrière.

### Quelles sont les compétences et les qualités nécessaires ?

La profession médicale est un métier passionnant, aux lourdes responsabilités, demandant un profond investissement humain et un grand dévouement aux autres. Une actualisation permanente des connaissances est nécessaire devant l'évolution rapide des données de la science et des thérapies. C'est aussi un métier exigeant, aux horaires non comptés, avec des gardes nocturnes. Il demande,

outre une certaine résistance physique, un bon équilibre psychologique, devant les décisions parfois graves à prendre dans l'exercice de la profession.

## Quelle est la formation à suivre ?

Les études médicales sont dispensées dans les unités de formation et de recherche de médecine. Elles se décomposent en trois cycles : le premier cycle d'une durée de 2 ans, le deuxième cycle d'une durée de 4 ans et le troisième cycle, dont la durée varie entre 3 ans (formation des généralistes) et quatre ou cinq ans (formation des spécialistes). La thèse de médecine est obligatoire pendant le troisième cycle et nécessaire pour s'installer ainsi que pour devenir médecin hospitalier. La soumission de cette thèse à un jury, ainsi que la satisfaction à l'ensemble des exigences du troisième cycle permet à l'étudiant de porter le titre de docteur en médecine avec la mention de médecin généraliste ou spécialiste.

*Dr Hubert Ducou Le Pointe,  
chef de service imagerie*

## PAROLE DE PRO



« À l'hôpital, le radiologue a plusieurs missions. Après avoir vérifié que l'examen qui lui est demandé est bien justifié, il réalise l'acte d'imagerie ou contrôle le technicien qui l'effectue. Ensuite, il interprète l'examen et participe ainsi au diagnostic. Il peut, dans certains cas, effectuer de la radiologie interventionnelle, c'est-à-dire réaliser une intervention (biopsie, embolisation artérielle, vertébroplastie...) sous contrôle de l'imagerie.

Enfin, il participe aux équipes pluridisciplinaires et apporte son expertise sur des pathologies complexes.

Le radiologue est un médecin spécialiste. C'est un métier passionnant, qui nécessite une large connaissance de la médecine, même si de nombreux radiologues se « sur-spécialisent » (radio-pédiatres, neuro-radiologues...).


Nous utilisons des techniques de pointe très différentes et qui progressent sans cesse.

À l'hôpital, nous sommes souvent confrontés à des pathologies plus graves, pour lesquelles nous pouvons prendre le temps nécessaire et ensuite suivre l'état du patient. C'est très enrichissant. »

Remerciements :  
Hôpital Armand Trousseau

Pour en savoir plus  
[www.metiers.santesolidarites.gouv.fr](http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr)

Info' métiers

 **N° Indigo 0 825 042 042**

0,15€ TTC / MN

